



Bujumbura, le 14/10/2022

130/PAN/04/2022

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES N° 04/2022

Conformément à la loi n° 1/04 du 24 janvier 2013 portant révision de la loi n°1/03 du 25 janvier 2010 portant Organisation et Fonctionnement de l'Ombudsman, le Bureau de l'Assemblée nationale porte à la connaissance du public qu'il lance un avis d'appel à candidatures au poste du troisième Ombudsman de la République du Burundi.

I. DES MISSIONS INCOMBANT A L'OMBUDSMAN

- Examiner les plaintes et mener les enquêtes concernant les fautes de gestion et les violations des droits de l'homme commises par des agents de la fonction publique, du judiciaire, des collectivités locales, des établissements publics et de tout organisme investi d'une mission de service public ;
- Faire des recommandations à ce sujet aux autorités compétentes ;
- Assurer la médiation entre l'administration et les citoyens. Dans ce contexte, il peut à la demande du Président de la République, participer à toute action de conciliation entre l'administration publique, les forces sociales et professionnelles. Toutefois, les différends ayant trait aux rapports de travail entre les administrations ci-haut visées et leurs fonctionnaires ou autres agents ne peuvent faire l'objet d'une saisine de l'Ombudsman ;
- Exécuter, à la demande du Président de la République, des missions spéciales de rapprochement et de réconciliation sur des questions générales concernant les relations avec les forces politiques et sociales ;
- Exécuter, à la demande du Président de la République, des missions particulières relatives aux questions de réconciliation et de paix au niveau régional ou international ;
- Jouer le rôle de l'observateur en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration publique.



